Certes, Allah possède quatre-vingt-dix-neuf Noms, cent moins un. Quiconque les cerne, les dénombre [connaît et agit conformément à leurs sens] entrera au Paradis !

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Certes, Allah possède quatre-vingt-dix-neuf noms, cent moins un. Quiconque les cerne, les dénombre [connaît et agit conformément à leurs sens] entrera au Paradis ! »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith explique que parmi les Noms d'Allah, il y en a quatre-vingt-dix-neuf qui, pour quiconque les apprend par cœur, y croit et œuvre selon leurs sens signifiés dans ce qui n'est pas [uniquement] spécifique à Allah - Gloire et Pureté à Lui -, sont une cause d'entrée au Paradis. Et il est permis de jurer par n'importe quel de ces Noms ainsi que de s'y lier. En effet, le serment pour lequel l'expiation est obligatoire, c'est le serment par Allah, Exalté soit-Il. Cela peut être : le Clément, le Miséricordieux... ; ou l'un de Ses attributs, Exalté soit-Il, comme : le Visage d'Allah, Exalté soit-Il, Sa grandeur, Sa splendeur, Sa Toute-Puissance, etc.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/64673